

# Chantal Guittet

## DÉPUTÉE DU FINISTÈRE



LETTRE N°24 • MES ACTIVITÉS DE JUILLET 2015

*Je vous souhaite un excellent été !*



### *Pour une vraie solidarité européenne !*



L'accord conclu avec l'Eurogroupe et la Grèce permet à la République hellénique de rester dans la zone euro et de bénéficier d'un **troisième plan d'aide**.

Ce résultat, fruit d'un compromis fragile, est loin d'être parfait. Il évite le pire. **La sortie de l'euro aurait été catastrophique pour les Grecs** : dévaluation de leur monnaie, hausse des prix à la consommation, croissance de leur dette... **Elle aurait sonné le glas du projet européen.**

Mais si nous voulons consolider l'Europe et garder la Grèce dans la zone euro, cet accord doit être **impérativement complété par un plan d'investissement**, afin de donner les moyens à l'économie grecque de se reconstruire.

La question de la dette grecque doit également être traitée. Son allègement est indispensable si nous voulons que l'aide européenne soit utile à la Grèce.

Sans **traitement équilibré de la dette**, la Grèce ne pourra envisager rien d'autre que de rembourser ses emprunts et elle s'enfoncera encore plus dans la crise.

Il est urgent de réfléchir au devenir de la zone euro, si nous ne souhaitons pas qu'elle devienne uniquement une zone de libre-échange.

**La monnaie unique n'a pas permis une convergence économique** entre les différents pays et a aggravé les écarts de développement. **Les politiques d'austérité imposées par les dirigeants conservateurs** de l'Eurogroupe n'ont fait qu'empirer cette situation.

Cette crise doit permettre à l'**Europe d'en finir avec son mode de gestion intergouvernemental qui ne permet pas à la solidarité européenne de s'exprimer**. **La zone Euro doit se doter d'institutions et de moyens financiers suffisants**, pour être capable de réaliser des transferts entre pays en fonction de leur situation économique.

Le Président de la République a eu raison de proposer récemment des **avancées institutionnelles** dont la mise en œuvre est indispensable si nous voulons éviter la fin du projet européen.

**C'est parce que nous sommes européens qu'il faut aider la Grèce.**



### *J'ai travaillé sur :*

- ▶ La déclaration du Gouvernement sur l'**accord européen relatif à la Grèce**.
- ▶ La proposition de loi visant à la réouverture exceptionnelle des **délais d'inscription sur les listes électorales**.
- ▶ Le projet de loi portant **nouvelle organisation territoriale de la République** (NOTRe)
- ▶ Le projet de loi relatif au **droit des étrangers en France**.

**Plusieurs de mes amendements ont été adoptés** : pour faciliter l'intégration des étrangers en situation régulière et pour protéger les femmes victimes de violences conjugales. J'ai également **soutenu un amendement pour mettre fin à la pratique des tests osseux** sur les mineurs étrangers.



**J'ai participé à l'Assemblée plénière de la 41<sup>ème</sup> session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), organisée à Berne (Suisse).**

J'étais chargée de présenter un **rapport sur le statut matrimonial** dans les pays francophones **avec, pour objectif, de pointer les discriminations que subissent les femmes dans cet espace**. Au terme d'un débat très animé, nous avons adopté une **résolution** qui demande aux parlements des pays francophones d'adopter rapidement des lois **pour interdire les mariages précoces et les mariages forcés** et pour permettre aux **femmes de disposer librement de leur corps et de leur santé sexuelle**.



### *Sur la mise en accessibilité des lieux au public...*

Le Parlement a définitivement ratifié ce 21 juillet l'ordonnance prévoyant de nouveaux délais pour la mise en accessibilité des lieux publics. **Cette ordonnance tire les conséquences du retard pris par l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2015**, fixée par la loi de 2005.

**Les acteurs publics et privés qui ne se sont pas mis en conformité avec l'obligation d'accessibilité devront déposer** en mairie ou en préfecture, d'ici octobre 2015, **"un agenda d'accessibilité programmé"** dans lequel ils s'engagent à réaliser des travaux.



▶ [voir la vidéo](#)





### Les agriculteurs veulent vivre de leur travail



Table ronde avec les acteurs des filières de l'agriculture, à l'Assemblée Nationale

La crise du secteur agricole est ancienne. Elle est aujourd'hui amplifiée par la situation internationale et les aléas climatiques et devient dès lors insurmontable pour un grand nombre d'agriculteurs.

La filière porcine connaît des difficultés depuis 2008, difficultés aggravées par l'embargo russe.

Les éleveurs de bovins sont payés à des prix qui ne couvrent pas leurs coûts de production.

Les producteurs de lait sont confrontés à une forte production partout dans le monde et à la fin des quotas laitiers dans l'Union européenne.

Le gouvernement s'est engagé auprès des agriculteurs sur **un plan de soutien composé de 24 mesures concrètes** pour répondre à la situation d'urgence.

Des mesures sont destinées à **soulager la trésorerie des exploitations**, l'État assumera une partie des charges financières des éleveurs les plus en difficulté, un report des cotisations sociales et de l'impôt est également prévu. La banque publique d'investissement garantira jusqu'à 500 millions de crédits.

D'autres mesures doivent permettre **de reconquérir le marché** national mais également international. Le logo "viande française" sera étendu, les collectivités incitées à se fournir localement, des aides à la promotion des produits et à la restauration de la compétitivité des exploitations engagées.

Cette crise ne trouvera un terme qu'à condition de **revoir la formation des prix** à tous les niveaux de la filière. Chaque acteur doit être rémunéré à **un juste prix supérieur à son coût de revient** pour vivre décemment de son travail.

En tant que consommateur **nous pouvons aider les agriculteurs en privilégiant l'achat de viande française et les produits de nos territoires.**



### À l'Agenda de septembre

- Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement



### J'ai interrogé le gouvernement sur :

- [les conséquences de la déclaration obligatoire en mairie de la présence du champignon mérule](#)



### Le Gouvernement m'a répondu sur :

- [l'application du décret relatif à l'intervention des médecins libéraux en EHPAD](#)
- [la diminution sensible des appels d'offres dans le secteur des travaux publics](#)



### Sur le terrain, avec mon équipe, j'ai rencontré :

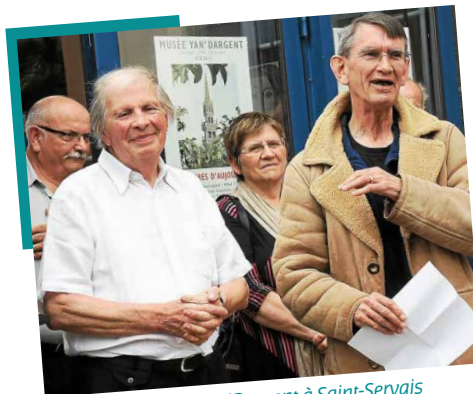
#### ► Des acteurs institutionnels :

- Les acteurs de la filière agro-alimentaire
- Les élus et associations patriotiques lors de la cérémonie du 14 juillet à Landerneau.

#### ► Des acteurs économiques et sociaux :

- Le collectif des médecins libéraux du pays des Abers.

#### ► Des acteurs associatifs et habitants :



Au musée Yan Dargent à Saint-Servais

- Les sauveteurs en mer de Plouescat lors de la fête de la SNSM.

- L'association ADESS Pays de Morlaix.

- L'association Art Tout Cour lors du vernissage de l'exposition à l'école Anita-Conti de Plouescat.



Réunion sur la loi Santé avec le collectif des médecins du Pays des Abers

- Au 28<sup>ème</sup> salon de peinture de Kerlouan.

- Au feu d'artifice du Relecq-kerhuon.

- L'association France Palestine.

- Les organisateurs de l'exposition "Huit peintres d'aujourd'hui" au musée Yan Dargent à Saint-Servais.

- Les organisateurs et exposants du réseau Arz Er Chapeliou Bro Leon.

- Les festivaliers de la Fête du Port au Kann-Al-Loar de Landerneau.

- Les habitants de Guimiliau lors du spectacle d'illumination du calvaire.



À la Fête du port au Kann-Al-Loar de Landerneau, avec Marc Coatanéa, Vice-Président de Brest Métropole, Laurence Fortin, conseillère régionale et Liliana Tanguy, élue de Combrit.

#### PERMANENCE PARLEMENTAIRE

28, Rue du Général de Gaulle • 29260 Lesneven  
Tél. 02 98 00 99 81 • Fax 02 98 00 11 26  
contact@chantalguittet29.fr

Ouverture du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

#### ASSEMBLÉE NATIONALE

126, Rue de l'Université • 75355 Paris 07 SP

Collaborateurs : L'administration générale est assurée par Christine Kermarec. Anthony Quéguineur et Marion Maury Finetti s'occupent des demandes individuelles et institutionnelles (syndicats, associations, collectivités).

